



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/09/2022

Dossier complet le :

08/09/2022

N° d'enregistrement :

2022/0751

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de la plateforme logistique SCAPNOR 2 située à Bruyères-sur-Oise (95).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOC COOP APPROVISIONNEMENT PARIS NORD (SCAPNOR)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

POLY Laurent, Directeur

RCS / SIRET

7 1 8 2 0 0 6 1 1 0 0 0 2 5

Forme juridique

SA coopérative

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a) Autres installations soumises à autorisation	- Les modifications envisagées n'entraînent aucune évolution substantielle du classement ICPE actuel. Le projet est classé à Autorisation sous la rubrique 1510-2-a (volume initial des cellules de 922 439 m ³ et volume futur d'environ 1 380 000 m ³). Les modifications dépassent en elles-mêmes le seuil d'enregistrement 1510.
39.a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher > à 10 000 m ²	- Rubrique 39 : site en zone UI du PLU. Les travaux de construction créent une surface de Plancher d'environ 37 435 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société coopérative d'approvisionnement SCAPNOR est une centrale d'achat et d'approvisionnement des magasins E. LECLERC de la région Paris/île de France Nord. Elle dessert une partie des Hauts de France. La centrale est basée à Bruyères-sur-Oise, dans le département du Val d'Oise (95). Fondée en 1969, la SCAPNOR est l'une des 16 centrales d'achats et d'approvisionnement de E. LECLERC.

Le projet consiste en l'agrandissement de la plateforme logistique existante par l'ajout de nouvelles cellules de stockage secs (Cellule Sec 1 : 8 293 m², Cellule Sec 2 : 9 434 m²) et frais (env 11850 m²), d'une chambre froide à température négative (4500 m², zone préparation de 900 m²), locaux sociaux et techniques associés, et d'une dalle extérieure (5095 m²) et d'un auvent de stockage (2950 m²).

Le site restera sous le régime de l'autorisation pour la rubrique 1510, non SEVESO, non IED.

4.2 Objectifs du projet

Ce programme vise à réintégrer une partie de l'exploitation qui se trouve dans des entrepôts extérieurs au site (SCAPNOR 2) sur la même zone et de rationaliser les flux intérieurs et de camions.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux s'étaleront sur une durée d'environ 23 mois et seront exécutés par des entreprises spécialisées dans ce type de construction.

Les travaux prévus seront :

- démolition d'une sous cellule du bâtiment n°1 (environ 1 000 m²),
- défrichage,
- terrassement,
- construction des bâtiments,
- aménagement du terrain, voiries, espaces verts et bassins,
- aménagement des réseaux et des locaux.

L'ensemble du chantier sera réalisé de manière à limiter tout impact sur l'environnement :

- réduire les émissions sonores liées aux engins de chantier,
- assurer la sécurité des parties prenantes durant le chantier,
- contrôler et optimiser la gestion des déchets.

Les travaux seront menés en accord avec les réglementations environnementales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité au niveau de la base logistique sera la suivante :

- 1 - Réception par camion,
- 2 - Déchargement,
- 3 - Stockage (temps de stockage variable en fonction des produits et des destinations),
- 4 - Division des lots au niveau de la zone de préparation et reconditionnement,
- 5 - Expédition par camion.

L'ensemble des camions stationnera sur le site (hors voie publique).

L'entrepôt sera construit et exploité conformément à la réglementation relative aux ICPE.

L'effectif du site sera de 412 personnes (intérimaires compris) : 106 employés de bureaux, 13 chauffeurs et 293 employés dans l'entrepôt.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier ICPE sera déposé à l'issue de la procédure d'examen au cas-par-cas.

A noter qu'un dossier PC est déjà en cours d'instruction.

Dans le cadre du projet, la zone de défrichement envisagée correspond à des jeunes bois de moins de 30 ans. Conformément au point 4 de l'article L342-1 du Code Forestier, le projet sera donc exempté d'autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie totale du site projet	310 583 m ²
- Total surface de plancher bâtiment (bâtiment principal, locaux techniques, bureaux...) avant projet	63 819 m ²
- Surface extension	37 435 m ²
- Total surface de plancher bâtiment (bâtiment principal, locaux techniques, bureaux...) après projet	101 254 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Chemin du Bac des Aubins
95 820 BRUYERES-SUR-OISE

PLU de Bruyères-sur-Oise : zone UI et
Ulk vouées aux activités
économiques.

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 9 ' 10 " N Lat. 2 ° 2 0 ' 6 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le site est couvert par l'arrêté préfectoral n°13878 du 21 février 2017 portant sur les prescriptions techniques complémentaires et sur l'actualisation du tableau de classement.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Initialement, le site était couvert par l'arrêté préfectoral n° 969506 du 29 juillet 1996 qui a fait l'objet d'une enquête publique.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type I : "Marais d'Asnières-sur-Oise" (110120022) à environ 1,3 km au Sud-Est du site - ZNIEFF de type II : "Forêt de Carnelle" (110001776) à environ 960 m au Sud-Ouest du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas en zone montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est le "Bois de Bernouille" (FR3800495) situé à environ 30 km au Sud-Est du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bruyères-sur-Oise n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plus proches sont : - PN : "Forêts [aire d'adhésion]" (FR3400011) à environ 220 km au Sud-Est du site - PNR : "Oise - Pays de France" (FR8000043) à environ 460 m au Sud du site - RNN : "Coteaux de la Seine" (FR3600170) à environ 47 km à l'Ouest du site - RNR : "Marais de Stors" (FR9300029) à environ 10 km au Sud-Est du site - PNM : "Estuaires Picards et Mer d'Opale" (FR9100005) à environ 120 km au Nord-Ouest du site
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le PPBE du Val d'Oise troisième échéance du 18 juillet 2018, le site ne se trouve pas en zone de bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'Atlas des patrimoines, le site ne se trouve dans le périmètre d'aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni un monument historique ou ses abords, ni un site patrimonial remarquable. Le site projet se trouve à 20 mètres au Sud de la zone de protection au titre des abords de monuments historiques de l'Eglise Saint-Vivien.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site se trouve dans le périmètre du PPRI de la Vallée de l'Oise dans la zone un peu au-dessus de la crue de référence, inondable par une crue d'occurrence supérieure à cette dernière ou par remontée de nappe. La côte du plancher dépasse de 0,5 m celle des plus hautes eaux connues conformément aux prescriptions du PPRI. Sera également placé à cette hauteur un dispositif de coupure des réseaux techniques et des postes d'arrivée et de distribution vitaux. La commune de Bruyères-sur-Oise ne dispose pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le BRGM, deux sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics sont recensés en limite Sud du site (SSP040047401 et SSP040053101).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bruyères-sur-Oise est intégralement comprise dans la ZRE "Albien" (03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est compris dans le périmètre de protection éloigné du champ captant d'Asnières-sur-Oise. Dans le cadre du projet, il n'y aura pas de rejet d'eaux industrielles. Les eaux usées sanitaires seront rejetées dans le réseau publique d'assainissement. Le site sera équipé de séparateur d'hydrocarbures permettant le traitement des eaux pluviales de voiries potentiellement polluées. Les eaux incendie seront confinées dans un bassin étanche spécifique muni d'une vanne d'obturation asservie à la détection incendie.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est "Ensemble du Massif des trois Forêts de Carnelle, l'Isle-Adam, Montmorency et leurs abords" (AC2-130012206-6815) inscrit le 10 mai 1976, situé à environ 460 mètres au Sud du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont : - ZPS "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi" (FR2212005) à environ 1,7 km à l'Est du site - ZSC "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" (FR2200380) à environ 9,3 km à l'Est du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est " Vallée de l'Ysieux et de la Thève" (AC2-130012206-9804), classé le 29 mars 2022, situé à environ 475 mètres au Sud-Est du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvements directs d'eau dans le milieu naturel. Le site est raccordé au réseau public de distribution d'eau potable. La consommation sera d'ordre sanitaire uniquement (et réseau eaux incendie pendant les phases d'essais).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement depuis la nappe ou rejet direct dans le milieu ne sera susceptible d'impacter qualitativement ou quantitativement les eaux souterraines : gestion des eaux pluviales conforme à la réglementation locale (infiltration sur site), absence d'eaux usées industrielles, eaux sanitaires rejetées dans le réseau public d'assainissement, confinement des déversements accidentels et des éventuelles eaux d'extinction sur site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera travaillé pour être à l'équilibre remblais/déblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'extension d'un site déjà existant, au sein d'une zone d'activités. Le site est implanté dans la zone UI et Ulk du PLU de Bruyères-sur-Oise vouées aux activités économiques et hors des enjeux naturels. Pour rappel, il n'y aura aucun prélèvement d'eau dans le milieu. Il n'y aura pas d'eaux usées industrielles dans le cadre du projet. De plus, les déversements accidentels et les éventuelles eaux d'extinction seront confinées sur site. Le projet n'aura pas d'impact néfaste sur l'environnement immédiat du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour rappel, les zones Natura 2000 les plus proches sont : - ZPS "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi" (FR2212005) à environ 1,7 km à l'Est du site - ZSC "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" (FR2200380) à environ 9,3 km à l'Est du site Au vu de l'éloignement de ces zones avec le site, le projet ne sera pas susceptible d'avoir d'impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données sur site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement des eaux en nappe ou milieu naturel. Les eaux usées, de type sanitaire uniquement, seront éliminées via le réseau public d'assainissement communal et les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet. De plus, les déversements accidentels et les eaux d'extinction seront confinés sur site. Les rejets atmosphériques seront limités (liés au trafic et aux gaz de combustion de la chaudière lors de la mise hors-gel et du groupe sprinkler lors des essais périodiques).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces de la zone de friche : imperméabilisation, voiries, bâtiments et autres, en conservant le plus possible les espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le principal risque sera le risque d'incendie des cellules de stockage (dispositions constructives adaptées et moyens de lutte disponibles). Les déversements accidentels et les eaux d'extinction seront confinés sur site. Des mesures de prévention et de protection seront prévues pour limiter ces risques. Aucun flux thermique ne sortira des limites de propriété.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site se trouve dans le périmètre du PPRI de la Vallée de l'Oise dans la zone un peu au-dessus de la crue de référence, inondable par une crue d'occurrence supérieure à cette dernière ou par remontée de nappe. La côte du plancher dépasse de 0,5 m celle des plus hautes eaux connues conformément aux prescriptions du PPRI. Sera également placé à cette hauteur un dispositif de coupure des réseaux techniques et des postes d'arrivée et de distribution vitaux. Le projet sera réalisé conformément aux règles du PPRI (hauteur construction, compensation...)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques se limiteront aux rejets diffus liés au trafic et aux gaz de combustion de la chaudière (fonctionnement épisodique pour la mise hors-gel du bâtiment) et du groupe sprinkler (lors des essais périodiques). Il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles. Le projet d'extension n'engendrera pas de risques sanitaires significatifs par rapport à la situation actuelle. Le relief relativement plat est propice à une bonne dispersion des rejets atmosphériques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude trafic a été réalisée dans le cadre du projet : voir Annexe. Cette étude conclue que le réseau de desserte actuel présentera toujours, à l'issu du projet, des réserves de capacités satisfaisantes et donc un fonctionnement fluide, avec 55% de réserve de capacité minimale (contre 58% avant projet). L'un des objectifs est d'optimiser le flux camion en réintégrant sur le site l'activité des entrepôts loués à proximité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions sonores du site seront liées au fonctionnement des installations et au trafic. Les niveaux sonores respecteront la réglementation en vigueur. A noter : moteurs à l'arrêt au niveau des quais, vitesse limitée sur le site. Une campagne de mesure de bruit sera réalisée au démarrage de l'activité. Le site n'est pas concerné par des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucune odeur. Il ne sera également pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de vibration. Il ne sera également pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site sera muni d'un éclairage interne nécessaire à son bon fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur. L'établissement respectera l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses afin de limiter les nuisances lumineuses sur le site et les consommations d'énergie. Le site est situé au sein d'une zone d'activités, déjà impactée par les pollutions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront uniquement liés au trafic généré par les activités et aux gaz de combustion (chaudière lors de la mise hors-gel du bâtiment et groupe sprinkler lors des essais périodiques).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront tamponnées sur site. Les eaux pluviales de voiries et de toiture seront collectées dans des réseaux séparés, et les eaux de ruissellement seront traitées par séparateur hydrocarbures avant infiltration. Les ouvrages seront dimensionnés selon la réglementation en vigueur. Les déversements accidentels et les éventuelles eaux d'extinctions seront confinés sur site.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y aura pas d'eaux usées industrielles sur le site. Les eaux usées seront exclusivement de type sanitaire et seront rejetées dans le réseau public d'assainissement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité prévue sur le site entraînera la production essentiellement de déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux. Ces déchets seront triés, conditionnés et enlevés conformément à la législation en vigueur, afin de favoriser leur valorisation. Les déchets seront stockés dans des bennes étanches en extérieur, avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées. L'extension du site n'entraînera pas de modifications du mode de gestion des déchets par rapport à la situation actuelle.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'extension d'un site déjà existant. Le projet s'implante au sein de la zone UI et UIk du PLU de Bruyères-sur-Oise, correspondant à une zone vouée aux activités économiques. Le projet respectera les prescriptions du PLU (notamment en terme de hauteur de construction) et fait l'objet d'un permis de construire en cours d'instruction.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en l'extension d'un site déjà existant, dans une zone d'activités. Le projet s'implante au sein de la zone UI et UIk du PLU de Bruyères-sur-Oise, correspondant à une zone vouée aux activités économiques. Il n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines et sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés ont été recherchés sur le site de la MRAe. La recherche étant centrée sur les avis établis depuis 2018 sur les projets les plus proches géographiquement.

Les avis émis concernent :

- le projet de la société Panhard Développement de construction de deux entrepôts logistiques au sein de la zone d'activités des Aubins à Bruyères-sur-Oise, à environ 430 mètres à l'Est du site projet.

Les impacts susceptibles de se cumuler sont : impact sur le trafic routier et rejets atmosphériques correspondants.
Ces impacts seront réduits par les mesures développées aux § 6.1 et 6.4.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Projet d'extension d'un site industriel existant, au sein d'une zone d'activités, hors des enjeux naturels, gestion des eaux pluviales (traitement des eaux de ruissellement des voiries et des quais par séparateur d'hydrocarbures, tamponnement et infiltration des eaux pluviales sur site), absence d'eaux usées industrielles, confinement des déversements accidentels et des eaux d'extinction incendie, disponibilité des moyens de lutte incendie, rejets atmosphériques limités (liés au trafic routier et aux gaz de combustion de la chaudière et du groupe sprinklage), campagne de mesure des niveaux sonores au démarrage de l'activité...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Evaluation environnementale non nécessaire : le projet est l'extension d'un site industriel existant. De plus, le projet ne sera pas de nature à présenter des impacts ou dangers significatifs, au vu de la destination du zonage du PLU de la commune de Bruyères-sur-Oise (zone réservée aux activités économiques) et des mesures mises en place (pas de rejet d'eaux usées industrielles, rétention des eaux d'extinction d'incendie, prétraitement des eaux potentiellement polluées par séparateur hydrocarbures...).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Sont également jointes les annexes suivantes : - étude trafic

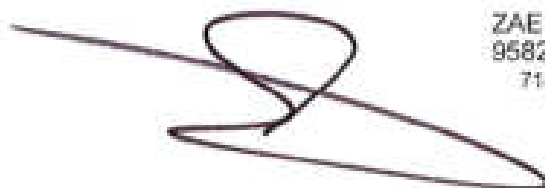
9. Engagement et signature

J'é certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à BRUYERES SUR OISE

le 17/08/2022

Signature :



SCAPNOR
ZAE Chemin du Bac des Aubins
95820 - BRUYERES SUR OISE
718 200 611 00025 RCS Parisienne
TEL. 01 30 28 68 68
Code APE 511P

ANNEXE 2

Plan IGN au 1/25 000

SCAPNOR

**Annexe 2
Localisation du site**

Extrait Géoportail, échelle 1/25 000^{ème}

BERNES-SUR-OISE

BRUYERES-SUR-OISE

BORAN-SUR-OISE

Site

BEAUMONT-SUR-OISE

NOISY-SUR-OISE

ASNIERES-SUR-OISE

500 m

— Limites communales



ANNEXE 3

Photographies de la zone d'étude

SCAPNOR

Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation

Orientation des prises de vue 1, 2, 3 et 4



SCAPNOR

Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation

Prise de vue 1 : Parcelle pour projet d'extension vue depuis le site existant (date : Mars 2022)



SCAPNOR

Annexe 3

Photographies de la zone d'implantation

*Prise de vue 2 : Future implantation des cellules produits secs
(date : Mars 2022)*



SCAPNOR

Annexe 3

Photographie bâtiment existant

Prise de vue 3 : bâtiment existant

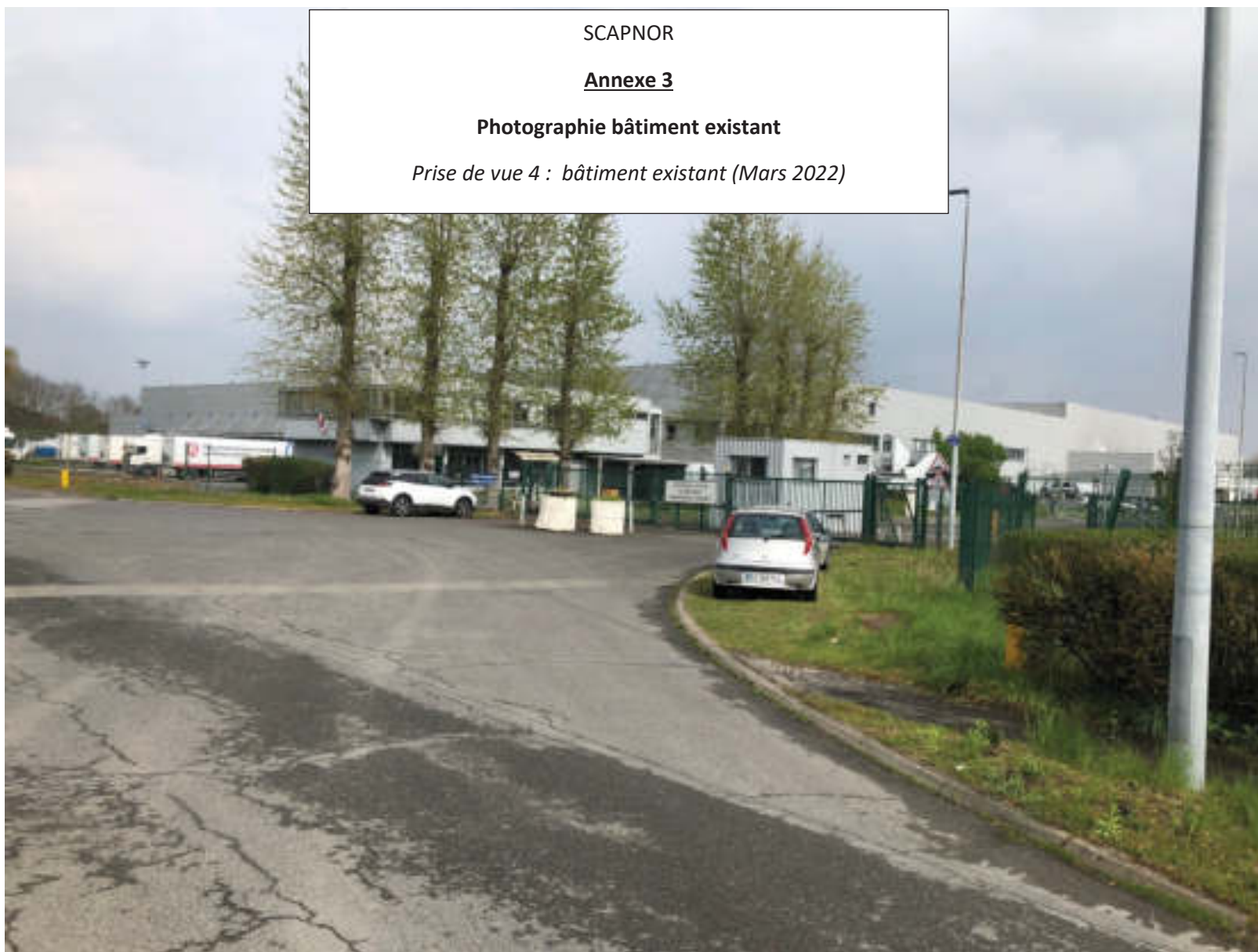


SCAPNOR

Annexe 3

Photographie bâtiment existant

Prise de vue 4 : bâtiment existant (Mars 2022)



ANNEXE 4

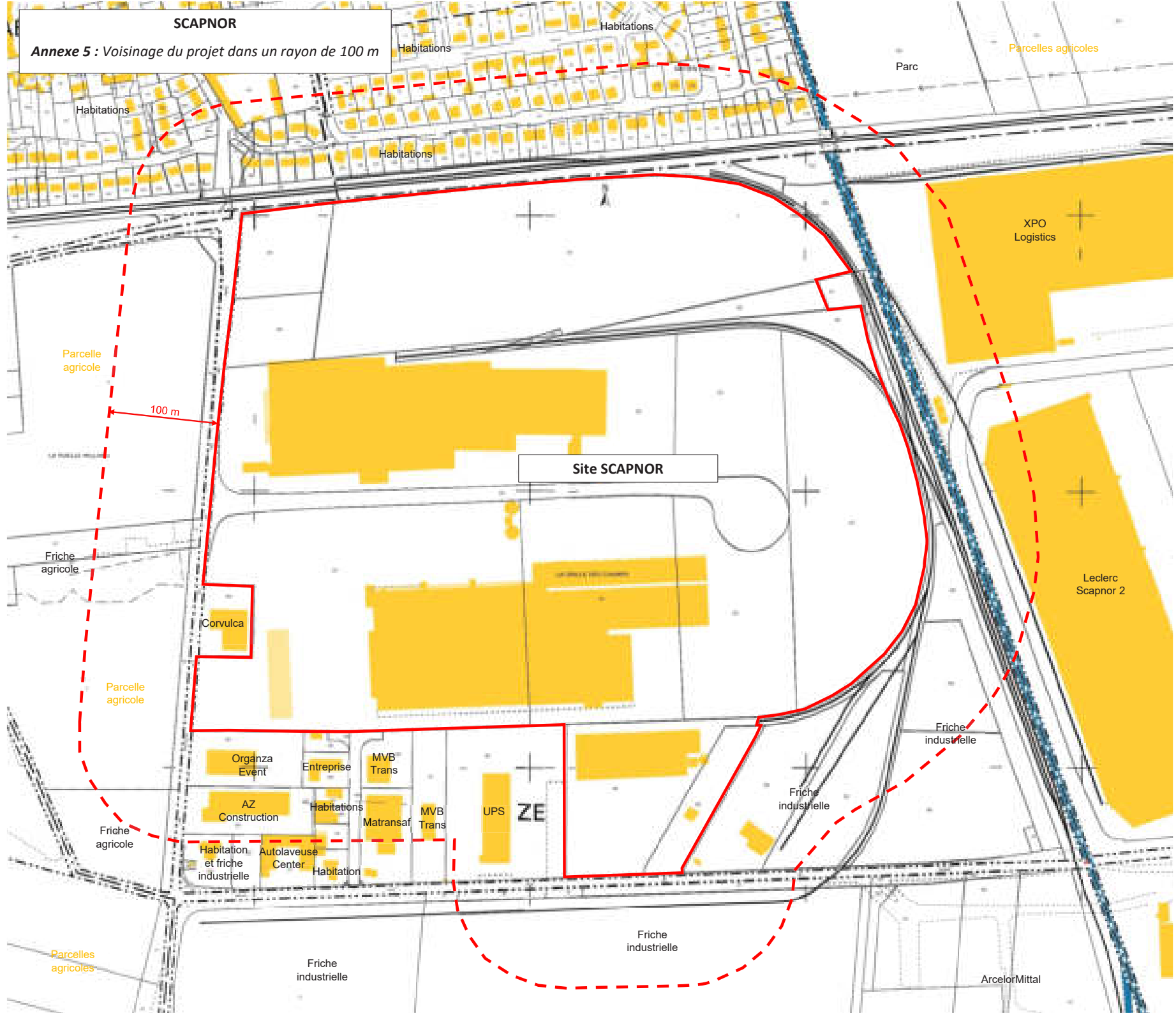
Plan du projet

ANNEXE 5

Plan cadastral

SCAPNOR

Annexe 5 : Voisinage du projet dans un rayon de 100 m



ANNEXE 6

Plan de zonage Natura 2000

SCAPNOR

Annexe 6 : localisation des sites Natura 2000

Extrait Géoportail

